L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 6 JUILLET 1887

PETITES ANNONCES.

JE préviens le public que je ne suis pas responsable des dettes qui pourraient être contractées par mes enfants.—Alfred Brugier.
6 juil—6 9 13 17.

DEMANDES.

UN directeur d'exploitation forestière, monteur d'usine en forêt, de toutes sortes de scies, ajusteur et affûteur à la machine et à la main avec deux chefs de scies, demande du travail. S'adresser à M. Fenyrel, chez T. Michon, 145 Chartres. 5 juil—2f

PERDU.

Perdu ou égaré—Un certain billet à ordre daté N. O. 17 juillet 1886, tiré par Jeantet Regnier à l'ordre de Mme Vve Brunton, payable un an après date avec 8 0/0 intérêt de la date jusqu'à paiement pour la somme de $300. Le public est notifié par ce avis de ne pas négocier le susdit car le paiement en a été arrêté.
5 juillet—3f

A VENDRE.

A vendre—Son de riz frais à $9 la tonne au moulin à riz de M. A. Lanaux, No 71 et 73 Decatur et 16 rue Conti. 2 juil—7f

A vendre, pour cause de départ du propriétaire, la très ancienne commerce rie Kunin, au coin des rues du Canal et Carondelet, avec la bonne clientèle en totalité en sa partie et un bail de quatre années. S'adresser sur les lieux. 21 juin—

A vendre à Bilezi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal.
25juin—2sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Peter Crowley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,586—Division D—Attendu que Bridget Crowley a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire de la succession de feu Peter Crowley, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons quelconques il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30juin—5 9 juil

Succession de William Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,390—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte final présenté par Peter E. Middleton et Alexander Hill, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
1er juil—1.5 10 Greffier.

Succession de Wm R. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,586—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte final présenté par Peter E. Middleton et Alexander Hill, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
1er juil—1.5 10 Greffier.

Succession de L. B. Cain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3,002—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte final présenté par Mme Caroline Cain et Adolphe Marks, exécuteurs testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 juin—juil 5 9

Succession de Clary Rocheteau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,960—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par l'exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
30 juin—30—5 juil.

Succession de Geo. H. Eugle Overhalt.

COUR CIVILE JDE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,286—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte présenté par Mme Julia E. Englebrecht, administratrice dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30juin—2 9 juil

Succession de Louis Charles André Billand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,096—Division B. Attendu que Paul André Billand a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Charles André Billand, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29juin—2 9 juil

Succession de Thomas Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,826—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte final présenté par Mme Lucy A. Grant et John L. Grant exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 juin—26 30—5 juil

Succession de Henry Carrière.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,958—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte final présenté par Vesine Amelie Carrière, tutrice et seule administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 juin—26 30—juil 5

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Daniel Browne vs. ses créanciers—No 21,650—Division A—Ordre de l'our—Que la cession des biens du pétitionnaire Daniel Browne soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Theodore Bakewell, notaire, à son bureau, No 94 rue du Camp, en cette ville, le JEUDI 4 août 1887, à 11 h. A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient être soumises et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et qu'un W. E. Murphy soit, et est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 2 juillet 1887.
(Signé) T. A. MONROE.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division "C" siegeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé.
Pour copie conforme.
JAS. P. RANKIN, Député greffier.
6juil—3f au 4 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Dans l'affaire de l'insolvabilité de J. P. Barranis Sons & Co.—No 19,010—Division D—Ordre de Cour—La présente pétition étant prise en considération il est ordonné qu'une réunion des créanciers de l'insolvabilité de J. P. Barranis Sons & Co. soit convoquée après avis légal le LUNDI suivant, 1er août 1887, dans le but de délibérer et de déterminer quelles seront les dispositions de la vente ou l'administration de l'actif restant dans l'insolvabilité ; la dite réunion devant avoir lieu au bureau ci-dessous, notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, et conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
S. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. P. RANKIN, Député Greffier.
6 juil—5f au 8 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Olivier A. Pierce vs ses créanciers—No 21,531—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Olivier A. Pierce, soit acceptée pour ses créanciers par la cour, qu'une assemblée de ses créanciers soit tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le 22 juillet 1887, par B. H. Bryant, Esq. avocat, et nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable ; que le tableau ci-joint soit nommé syndic provisoire, et ordonne de prendre charge de l'actif de l'insolvable, qu'un inventaire du dit actif soit pris par W. O. Hart, notaire que W. H. Staub et O. A. Pierce soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété à inventorier ; et que ceux ci en feront rapport à la cour, que toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 17 juin 1887.
(Signé) S. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. P. RANKIN Député Greffier.
18 juin—3f au 22 juillet

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Halfdan Rordam vs ses Créanciers.—No 21,516—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Halfdan Rordam soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Theodore Bakewell, notaire, à son bureau, No 94 rue du Camp, en cette ville, le JEUDI 4 août 1887, à 11 h. A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient être soumises et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 2 juillet 1887.
(Signé) T. A. MONROE.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division "C" siegeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé.
Pour copie conforme.
JAS. P. RANKIN, Député greffier.
6juil—3f au 4 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Dans l'affaire de l'insolvabilité de J. P. Barranis Sons & Co.—No 19,010—Division D—Ordre de Cour—La présente pétition étant prise en considération il est ordonné qu'une réunion des créanciers de l'insolvabilité de J. P. Barranis Sons & Co. soit convoquée après avis légal le LUNDI suivant, 1er août 1887, dans le but de délibérer et de déterminer quelles seront les dispositions de la vente ou l'administration de l'actif restant dans l'insolvabilité ; la dite réunion devant avoir lieu au bureau ci-dessous, notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, et conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
S. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. P. RANKIN, Député Greffier.
6 juil—5f au 8 août

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La Cour Suprême a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

GROS LOT: $150,000

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 12 JUILLET 1887.

L. S. L.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par la Présidente d'une institution dont les droits, honorifiques sans charge, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Dédiez vous donc dans connaissance de ces plans sérieux.

AVIS.—Billets $10 seulement,
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lots de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distinctement inscrite. On nous assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Adrien Bonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,540.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'Iberville, bornés par les rues Valmont, Laurel, Léontine et Live Oak (Constance aujourd'hui), désignés par les lettres H et J sur un plan de Louis H. Pilié, soumeyer de la ville, sous la date du 23 février 1894, et annexé à un acte passé pardevant Chas. F. Castell, ancien notaire en cette ville, sous la date du 2 avril 1894. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun, sur le dit plan, trente pieds, plus ou moins, de façade sur Valmont, trente pieds, plus ou moins, de largeur à l'arrière, sur une profondeur égale et uniforme, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les quarante deux actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.

Les bâtisses et améliorations sur le dit lot consistent en une maison en briques à trois étages, avec verandah sur la façade, No 557 rue de l'Esplanade, dépendances, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation du demandeur, savoir : la somme de deux cents dollars avec 10 pour cent, d'intérêt à partir du 1er novembre 1882 jusqu'à paiement ; en outre, une somme de cinq cent quatre dollars, montant de contributions due, dites actions avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1881 ; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1882 ; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1883 ; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1884 ; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1885 ; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1886. Les dits billets (bonds) doivent rester garantis par hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à paiement. L'acquéreur devra en outre solder un prix de son enchère et payer comptant le montant des frais d'impression, de shérif, de greffier, etc., se montant à peu près à Deux cent dollars, et de plus les taxes d'Etat et municipales et de municipalité sur ladite propriété se montant tout payé. L'acquéreur assumera en outre le droit de 3 0/0 sur les actions, savoir : Trois mille deux cent soixante-seize dollars. La propriété restera hypothéquée spécialement pour garantir le solde d'icelles ; il assumera aussi les obligations de l'ancienne corporation la dite banque pour les dites quarante deux actions.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 juin—29—juil 6.13.16

ASSURANCES.

Dix-septième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

PRIMES.

Sur risques d'incendie	$975,475 85
Sur risques de rivières	27,927 25
Sur risques de mer	4,855 54
	$408 758 64
A ajouter primes non terminées de 1886	120,704 00
	$529,462 64
A déduire— Primes non terminées de 1886	$125,511 00
Cancellations	49,328 46
Réassurances	20,841 87
Commissions et réfaction	58,709 81
	$254,383 14
A ajouter : Intérêt et escompte	$42,472 96
Reçu pour sauvetage	4,171 71
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00
Intérêt reçu et sauvetage dû	4,415 46
	58,082 13
Revenu net	$332,662 63

A déduire, les pertes payées—
Incendie $188 450 01
Rivières 12 434 86
Mer 691 90

Total	$204,476 77
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, Impressions fournitures de bureau et annonces	63,220 81
Taxes d'Etat et de ville	11,069 20
	$278,766 78
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886	$63,895 85 28,000 00
Balance	$25,895 85
Montant dû pertes non réglées et non payées	22,687 71
La compagnie possède l'actif suivant :	

ACTIF.

Argent comptant	$23,904 18
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi	25,000 00
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant	152,926 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,731 05
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,841 45
Bons des Etats Unis, valeur du marché	32,000 00
Actions de la Compagnie de Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché	257,012 00
Propriétés foncières, évaluées à	121,250 00
emption en cours de collection et balance en mains de cette corporation à ses agents	63,995 62
Crédit accordé sur actions de police	9,415 46
Sauvetage dû, évalué à	1,000 00
Meubles de bureau	3,000 00
	$894,215 76

PASSIF.

Fonds Capital	$700,000 00
Primes non acquises	125,511 00
Dividende non payé	2,132 00
Pertes non payées	22,687 71
Profits et pertes	36,884 83
	$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John I. Adams,
John Chalk,	Chas. E. Black,
Thomas Dey,	E. M. Walmsley
Sam'l Delgado,	A. B. May,
Jas. T. Reid,	Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan,	John A. Blanc,
R. P. Robinson,	W. R. Bebagne,
C. J. Leeds,	Jas. McConnell,
A. V. Jenin,	James Buckley,
Lewis Bush,	C. C. Fellow,
Robt. Adams,	Rich'd Milton.

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 188[illegible].

Les Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

PRIMES.

Sur risques d'incendie	$375,475 85
Sur risques de rivières	27,927 25
Sur risques de mer	4,855 54
	$408 758 64
A ajouter primes non terminées de 1886	$120,704 00
	$529,462 64
A déduire— Primes non terminées de 1886	$125,511 00
Cancellations	49,328 46
Réassurances	20,841 87
Commissions et réfaction	58,709 81
	$254,383 14
A ajouter : Intérêt et escompte	$42,472 96
Reçu pour sauvetage	4,171 71
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00
Intérêt reçu et sauvetage dû	4,415 46
	58,082 13
Revenu net	$332,662 63

A déduire, les pertes payées—
Incendie $188 450 01
Rivières 12 434 86
Mer 691 90

Total	$204,476 77
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, Impressions fournitures de bureau et annonces	63,220 81
Taxes d'Etat et de ville	11,069 20
	$278,766 78
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886	$63,895 85 28,000 00
Balance	$25,895 85
Montant dû pertes non réglées et non payées	22,687 71
La compagnie possède l'actif suivant :	

ACTIF.

Argent comptant	$23,904 18
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi	25,000 00
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant	152,926 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,731 05
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,841 45
Bons des Etats Unis, valeur du marché	32,000 00
Actions de la Compagnie de Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché	257,012 00
Propriétés foncières, évaluées à	121,250 00
emption en cours de collection et balance en mains de cette corporation à ses agents	63,995 62
Crédit accordé sur actions de police	9,415 46
Sauvetage dû, évalué à	1,000 00
Meubles de bureau	3,000 00
	$894,215 76

PASSIF.

Fonds Capital	$700,000 00
Primes non acquises	125,511 00
Dividende non payé	2,132 00
Pertes non payées	22,687 71
Profits et pertes	36,884 83
	$894,215 76

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par la Présidente d'une institution dont les droits, honorifiques sans charge, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Dédiez vous donc dans connaissance de ces plans sérieux.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Moon vs. Laugie Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,202.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, le SAMEDI, 6 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Isle Delpine, Pelite Terre, ou Constantinople et Bayou, et borné par les rues Valmont, Laurel, Léontine et Live Oak (Constance aujourd'hui), désignés par les lettres H et J sur un plan de Louis H. Pilié, soumeyer de la ville, sous la date du 23 février 1894, et annexé à un acte passé pardevant Chas. F. Castell, ancien notaire en cette ville, sous la date du 2 avril 1894. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun, sur le dit plan, trente pieds, plus ou moins, de façade sur Valmont, trente pieds, plus ou moins, de largeur à l'arrière, sur une profondeur égale et uniforme, entre lignes parallèles. Les mesures conformément au dit plan.

Ensemble avec tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Cette crée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur respectivement pour ce qu'elle rapportera à trois mois de crédit. L'acquéreur fournissant un billet avec sécurité hono ble et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente, jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer au comptant le prix d'annonces, les frais de constable, etc., se montant à environ quatre-vingt-cinq (85) piastres.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—juil 5.12.19.26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. V. Charpentier vs. Hendersen McCray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,922—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 20 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y existent, maisons, bouilloires et autres objets en faisant partie, appartenant à la fabrique de cordes de coton situées dans le Premier District de cette ville, carré d'Iberville sur la rue Fourche (aujourd'hui Constance). Echoupitoulas, Julie et St-Joseph, mesurant ensemble soixante-six pieds de façade rue Constance ; soixante-sept pieds quatre pouces de largeur à l'arrière ; sur une profondeur de cent-un pieds huit pouces du côté le plus proche de la rue St-Joseph et cent huit pieds dix pouces de l'autre côté.

C'est la propriété achetée par le défendeur en cette affaire, de Joseph R. Mighell, comme il appert d'un acte pardevant J. F. Coffey, notaire en cette ville, le 17 novembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8 15 22 29—6 9 juil

VENTES PAR LE CONSTABLE

Charles Whitbeld vs Harriet Ware, femme de Saml. Brown, autorisée.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No. 12,604—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, le SAMEDI, 6 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Isle bornée par les rues Cypress, Florida Landing on Julie, Johnson et Prieur, désigné comme le lot No 18, conformément à un plan fait par C. A. Pilie, levey, en date du mars, 1848, et déposé à l'étude de D. J. Ricardo, ancien notaire en cette ville, aussi sur un plan dressé par A. Delisle, ingenieur, en date du 19 novembre, 1880. Une copie du dit plan est annexé à un acte de vente de la susnommée Mrs Louisa Daly à Mme Julia A. Reddig, passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, daté du 16 janvier, 1882, et mesurant, au pied américain, conformément au dit plan, trente pieds de façade sur Cypress, sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Les mesures conformément au dit plan de Delisle. Etant plus ou moins, ensemble avec tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Cette crée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant et dernier enchérisseur respectivement pour ce qu'elle rapportera à trois mois de crédit. L'acquéreur fournissant un billet avec sécurité honorable et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente, jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer au comptant le prix d'annonces, les frais de constable, etc., se montant à environ quatre-vingt-cinq (85) piastres.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—juil 5.12.19.26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joaquin Infante Roscell vs. Mme Célestine Chastant, Veuve de Gen. Turpin, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,346.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, dans le District de cette ville, MERCREDI, 13 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain avec les avantages qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Isle Delpine, Petite Terre, ou Constantinople et Bayou, et borné par les rues Chippewa et Jersey et l'Avenue de la Louisiane, le tout par la numérotation (10) sur un plan fait par Edgar Pilié, architecte en juin 1882, et mesurant, conformément au pied américain, trente pieds et neuf pouces de face à l'avenue de la Louisiane, une profondeur de cent vingt huit pieds et face à la rue Chippewa et forme l'encoignure de la rue Chippewa et de la Louisiane, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que la défenderesse, Mme Célestine Chastant, a acquise de Louis P. Deschamps, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, en date du 30 mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 juin—11 18 25 juil 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente occasion d'un placement d'argent rémunérateur.

Vente de deux terrains rue Constance, entre St-Joseph et Julie avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les machines, bouilloires et autres objets qui y font partie, appartenant à la **Fabrique de Cordes à Coton,** le tout en bon état, dans l'affaire de

Joseph R. Mighell vs. Robert Binkely.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,102.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y existent, machines, bouilloires et autres objets en faisant partie, appartenant à la fabrique de cordes de coton, situées dans le Premier District de cette ville, carré d'Iderbrant sur la rue Fourche (aujourd'hui Constance). Echoupitoulas, Julie et St-Joseph, mesurant ensemble soixante-six pieds de façade rue Constance ; soixante-sept pieds quatre pouces de largeur à l'arrière ; sur une profondeur de cent-un pieds huit pouces du côté le plus proche de la rue St-Joseph et cent huit pieds dix pouces de l'autre côté.

C'est la propriété achetée par le défendeur en cette affaire, de Joseph R. Mighell, comme il appert d'un acte pardevant J. F. Coffey, notaire en cette ville, le 17 novembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8 15 22 29—6 9 juil

VENTES PAR LE CONSTABLE

Charles Whitbeld vs Harriet Ware, femme de Saml. Brown, autorisée.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No. 12,604—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, le SAMEDI, 6 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Isle bornée par les rues Cypress, Florida Landing on Julie, Johnson et Prieur, désigné comme le lot No 18, conformément à un plan fait par C. A. Pilie, levey, en date du mars, 1848, et déposé à l'étude de D. J. Ricardo, ancien notaire en cette ville, aussi sur un plan dressé par A. Delisle, ingenieur, en date du 19 novembre, 1880. Une copie du dit plan est annexé à un acte de vente de la susnommée Mrs Louisa Daly à Mme Julia A. Reddig, passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, daté du 16